



Syndicat  
de l'Enseignement  
de l'Ouest  
de Montréal

SEOM.QC.CA

# Syndicalement vôtre

## Le Mot du président

Luc JACOB

### DANS CE NUMÉRO :

La suppléance d'urgence à l'ÉDAFP	2
Consultation enjeux de société	2
Redécoupage scolaire sur l'île de Montréal	3
Les Chroniques de Petit Yves à l'école - 5	3
Je suis Charlie	3
Assemblée générale	4
Sondage de la Commission itinérante	4

### CALENDRIER



#### Conseil des personnes déléguées

14 janvier 2015

#### Conseil fédératif extraordinaire à Laval

9 et 22 janvier 2015

#### Rassemblement des personnes déléguées (RPD) de la FAE

27 janvier 2015

#### Conseil fédératif de négociation extraordinaire à Laval

8 et 29 janvier 2015

## Des propositions patronales méprisantes et insultantes!

La grogne sévit dans le monde de l'éducation! Les médias ont largement fait écho à quelques-unes des plus abominables propositions patronales déposées les 15 et 16 décembre derniers. Celles-ci s'insèrent dans la logique d'austérité mise de l'avant par le gouvernement libéral, bien que ce dernier préfère le mot « *rigueur* » au nom « *de la vérité et de la réalité* »<sup>1</sup>.

Une chose est claire : le gouvernement choisit délibérément de faire payer l'atteinte du déficit zéro aux employées et employés de l'État. Les enseignantes et les enseignants n'y échappent évidemment pas! Voici quelques rappels :

- ◆ Le gel salarial pour deux ans, suivi d'une augmentation de 1 % par année sur trois ans, soit une augmentation de 3 % sur cinq ans qui ne couvrira même pas l'inflation et qui contribuera à la réduction de notre pouvoir d'achat déjà miné de plus de 4,5 % au cours des dix dernières années;
- ◆ Ce gel s'accompagne d'une augmentation de la semaine de travail de 32 à 35 heures (assignées!) sans compensation salariale;
- ◆ L'augmentation des ratios aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire ainsi qu'au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire. Ici, le gouvernement libéral renie l'héritage récent de son propre parti<sup>2</sup>;
- ◆ L'ajout de motifs de dépassement du maximum du nombre d'élèves dans un groupe à ceux déjà existants;

- ◆ Le retrait des dispositions relatives à la pondération *a priori* notamment pour les élèves souffrant de troubles relevant du spectre de l'autisme ou liés à la psychopathologie;
- ◆ Le report de l'âge de la prise de retraite sans réduction actuarielle de 60 à 62 ans.

En résumé, le gouvernement demande à ce que les enseignantes et enseignants soient relégués à un rôle d'exécutant pourtant toujours plus imputables! Qu'elles et ils travaillent plus longtemps, dans une classe plus bondée, à salaire moindre, sur une carrière qui s'allongera pour une pension diminuée. Du même souffle, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) mise « *sur la participation et l'engagement des enseignantes et des enseignants dans toutes les facettes de la réalisation de la mission de l'école* »<sup>3</sup>. Faut-il en ajouter?

Outre le fait que ces propositions attaquent violemment nos conditions fondamentales d'exercice d'une profession que nous aimons (tout travail mérite un salaire équivalent, rappelons-le), il importe de clamer que les services aux élèves seront immanquablement affectés. Pensons aux élèves, certes. Ne nous oublions surtout pas!

### Nos demandes : plus ambitieuses et légitimes que jamais!

Le fait de condamner les propositions patronales ne doit pas laisser dans l'ombre les 55 demandes syndicales. Ces demandes, justifiées rappelons-le, aspirent entre autres à

voir page 4 : NÉGO 2015 ⇨



## La suppléance d'urgence à l'ÉDAFP

*François CÔTÉ*  
conseiller à la formation professionnelle  
*Luc LEFEBVRE*  
conseiller à l'éducation des adultes  
*Manon LABELLE*  
personne-ressource à l'ÉDAFP

La direction vous demande de remplacer une ou un collègue absent pour l'avant-midi et vous n'êtes pas à l'horaire, mais présente ou présent au centre? Vous aviez prévu terminer de la correction, mais la direction insiste : vous n'avez pas le choix, selon votre convention collective. A-t-elle raison?

La bonne réponse se trouve dans l'entente locale, à la clause 11-10.11, si vous enseignez à l'ÉDA, et à la clause 13-10.15, si vous enseignez à la FP.

Ces clauses se lisent ainsi :

### Suppléance

En cas d'absence d'une enseignante ou d'un enseignant, le remplacement est assuré par une enseignante ou un enseignant en disponibilité. À défaut, la Commission fait appel aux enseignantes et enseignants **dans l'ordre suivant** :

1. Aux enseignantes ou enseignants de l'établissement qui n'ont pas atteint le maximum de huit cents (800) heures d'enseignement (pour l'ÉDA) et le maximum de sept cent vingt (720) heures d'enseignement (pour la FP) et qui veulent en faire sur une base volontaire, selon l'ordre de rappel et la séquence suivante :
  - a) à celles et ceux dont le nom est inscrit sur la liste de priorité d'emploi;
  - b) à celles et ceux dont le nom est inscrit sur la liste de rappel;
2. À une suppléante ou un suppléant occasionnel inscrit dans une banque de candidatures tenue par la Commission;

3. À des enseignantes ou enseignants de l'établissement qui ont une tâche pleine et qui veulent en faire sur une base volontaire;

4. Aux autres enseignantes et enseignants de l'établissement selon le système de dépannage suivant :

- a) pour parer à de telles situations d'urgence, la direction d'établissement, après consultation de l'organisme de participation des enseignantes et des enseignants au niveau de l'établissement déterminé dans le cadre du chapitre 4-0.00 (EL), établit un système de dépannage parmi les enseignantes et enseignants de son établissement pour permettre le bon fonctionnement de l'établissement. La direction d'établissement s'assure que chacune des enseignantes et chacun des enseignants sera traité équitablement pour la répartition des suppléances à l'intérieur du système de dépannage;
- b) sauf si elle ou il est affecté en partie à la suppléance, l'enseignante ou l'enseignant est libre d'effectuer cette suppléance à l'intérieur d'un système de dépannage à compter de la treizième (13e) heure d'absence consécutive d'une enseignante ou d'un enseignant.

L'ordre indiqué doit donc être impérativement respecté. Ce n'est pas au choix de la direction. De plus, le CPEE doit absolument être consulté avant la mise sur pied du système de dépannage dont le but est de permettre le bon fonctionnement du centre. Ces étapes n'ont pas été respectées? Contacter la personne répondante de votre établissement au SEOM.

Dans le prochain numéro du *Syndicalement vôtre* nous traiterons de la suppléance de la 13<sup>e</sup> heure. À suivre!

DECENTRALISATION ACCESSIBILITÉ SYSTÈME ÉLECTORAL UNIVERSALITÉ AUSTÉRITÉ TAXES SANTÉ SOLIDARITÉ

Le rôle de l'État vous préoccupe? Les questions environnementales vous interpellent? Le avenir des programmes sociaux vous inquiète-t-il? Les inégalités vous révoltent?

ET L'ÉCOLE DANS TOUT ÇA?

Répondez au questionnaire en ligne du 17 novembre 2014 au 6 février 2015

<http://questionnaire.simplesondage.com/Engine/AccessCode.aspx?Id=5963>

## Redécoupage scolaire sur l'île de Montréal

*Caroline PROULX-TROTTIER*  
vice-présidente à la vie syndicale

Le ministre Bolduc laisse encore et toujours planer le doute sur le redécoupage des territoires des trois commissions scolaires francophones de Montréal. Il n'a toujours fait aucune démonstration des économies que représenteraient les scénarios proposés.

Nous sommes intervenus le 2 décembre 2014 et le 13 janvier 2015 auprès de la présidente de la CSMB lors de la séance du Conseil des commissaires. Nous sommes toujours en attente de sa réponse. Vous trouverez le texte complet sur notre site Internet<sup>1</sup>.

Les trois syndicats de l'enseignement de Montréal ont participé à une conférence de presse le 7 janvier dernier afin de dénoncer les visées de démantèlement de la CSDM qui n'apporteront rien si ce n'est tourmente et inquiétudes! Vous trouverez les documents de cet événement sur notre site Internet<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/08/Conseil-des-commissaires-du-2-décembre-2014.pdf>.

<sup>2</sup> <http://seom.qc.ca/nouvelle-du-seom/>.

## Les Chroniques de Petit Yves à l'école - 5

*Mélanie HUBERT*  
vice-présidente à la vie professionnelle



Dans le contexte de rigueur budgétaire en vigueur depuis l'élection du gouvernement libéral et en réaction à la participation «décevante» aux dernières élections scolaires, le ministre Bolduc a annoncé une grande réforme des structures scolaires. Des fusions de commissions scolaires ainsi qu'un redécoupage des territoires sont prévus. Les propos du ministre

laissent également présager un remaniement des fonctions et responsabilités des actrices et acteurs du monde scolaire devant mener à une meilleure gouvernance.

En quoi ces changements permettront-ils de réaliser des économies? Et quels liens doit-on faire avec le faible taux de participation aux élections?

Monsieur Bolduc s'est avéré incapable de chiffrer les économies anticipées. Quant à la redéfinition des rôles et responsabilités de chacune et chacun, le ministre est jusqu'ici demeuré totalement muet. À quelle logique les solutions proposées par le ministre obéissent-elles?

Le SEOM propose ses propres réflexions à ce sujet sur son site Internet.

### Note n° 5

*Bonjour Monsieur Couillard,*

*Petit Yves semble éprouver des difficultés au niveau du raisonnement logico-mathématiques.*

*Je profiterai des prochaines périodes de récupération pour pousser plus loin l'exercice de sa pensée mathématique et sa capacité à résoudre une situation problème.*

**JE SUIS  
CHARLIE**

**Le Conseil d'administration du SEOM**  
**a fait parvenir un message**  
**de soutien et de solidarité**  
**aux familles et à toute l'équipe de Charlie Hebdo**  
**le 9 janvier dernier.**

une meilleure conciliation travail-famille-vie personnelle et à l'amélioration du quotidien des enseignantes et des enseignants de tous les secteurs. Pour rappel, vous en trouverez un résumé dans le document *Point négo 2015* publié par la FAE et distribué au début décembre<sup>4</sup>.

### En route vers l'Assemblée générale du 20 janvier prochain

Le SEOM tiendra une importante Assemblée générale le mardi 20 janvier. Les demandes patronales y seront présentées dans le détail. L'éventail exhaustif choquera, vous le constaterez. Il sera aussi question de la première phase du plan d'action-mobilisation à établir pour soutenir nos demandes syndicales et contrer l'appétit libéral.

Nos revendications, jumelées aux propositions patronales, constituent les ingrédients rêvés pour nous rassembler, pour faire entendre au gouvernement ce que nous voulons, pour affirmer que c'en est assez, et trop! Notre réaction doit être à la hauteur de notre indignation devant ce que le gouvernement libéral veut faire de nous et de la profession!

<sup>1</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/05/20/004-quebec-rentree-vice-president-assemblee.shtml>.

<sup>2</sup> <http://www.ledevoir.com/societe/education/426901/quebec-propose-un-recul-aux-enseignants>.

<sup>3</sup> *Propositions patronales en vue du renouvellement de l'Entente E6*, présentées par le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones à la Fédération autonome de l'enseignement, 16 décembre 2014, p. 24.

<sup>4</sup> [http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/201412\\_point-nego\\_depot-des-demandes.pdf](http://www.lafae.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/201412_point-nego_depot-des-demandes.pdf).

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Le mardi 20 janvier 2015**

Pour les membres de l'ÉDAFP travaillant le soir, une première session se tiendra à 13 h 30 au SEOM. Une deuxième se déroulera à 16 h 30 au sous-sol de l'église Très-St-Sacrement de Lachine pour tous les membres travaillant de jour.

Lors de cette Assemblée générale, **nous vous présenterons le contenu des dépôts patronaux**. De plus, **nous vous soumettrons la première phase du plan d'action/mobilisation** pour soutenir nos 55 revendications syndicales.

Votre participation à cette Assemblée générale s'avère essentielle puisque vous serez en mesure de saisir tous les impacts des dépôts patronaux. Il revient à l'Assemblée générale de se prononcer sur les moyens d'actions. Le mandat de la délégation du SEOM, au CFN du 29 janvier prochain, doit être fort et unitaire puisque c'est l'ensemble des membres du SEOM, mais aussi de la FAE qui entreront bientôt en action.

Notre réaction doit être à la hauteur de notre indignation!



### Sondage de la Commission itinérante

Ce sondage, préparé par la Commission itinérante, a pour but de faire une réflexion sur les pratiques syndicales et de la vie fédérative de la FAE.

**La Commission itinérante vous invite à répondre à ce sondage d'ici le 30 janvier 2015.**

<http://www.lafae.qc.ca/sondage-ci>

Le journal **Syndicalement votre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 3 900 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Équipe de production : **Caroline Proulx-Trottier** et **Sébastien Vincent**

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Sébastien Vincent, Chantal Harvey, Isabelle Filiatrault** et **Caroline Proulx-Trottier**